



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Veille de l'actualité – 19 juillet 2019

Féminicides

Le 26 juin dernier, la [page Facebook Féminicides par compagnons ou ex](#) l'annonçait, **70 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon depuis le début de l'année 2019**. En 2018, elles étaient 121. Une situation « inadmissible » qui n'a pas tardé à faire réagir Marlène SCHIAPPA. En effet, la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a annoncé, dans [le Journal du dimanche du 7 juillet](#), l'ouverture d'un



Grenelle des violences conjugales organisé le 3/09/2019 septembre, en écho au 3919 numéro national d'informations sur les violences faites aux femmes. Il réunira à Matignon ministres, administrations, associations et familles de victimes, pour « construire des mesures encore plus efficaces, au plus près du terrain ». Appuyé des travaux du Haut Conseil à l'égalité qui a annoncé, dans [un communiqué du 1^{er} juillet](#), se porter volontaire « pour identifier les parcours et les éventuels manquements qui ont conduit au meurtre de 70 femmes depuis le début de l'année », celui-ci s'étalera sur deux mois. S'y ajouteront « une grande consultation citoyenne et une campagne » de communication « pour interpeller toute la société », a complété Marlène SCHIAPPA. Un processus qui se conclura le 25 novembre, lors de la « journée contre les violences envers les femmes », par la présentation d'un plan stratégique quinquennal. Une réponse forte qui fait écho aux nombreuses mobilisations citoyennes. En ce sens, dans [un communiqué de presse du 3 juillet](#), l'association Osez le féminisme ! rappelait, derrière le cri « Protégez les », que loin du « crime passionnel », « c'est bien le machisme qui tue ». Le lendemain, Le Monde publiait une tribune intitulée « [Les féminicides ne sont pas une fatalité : Monsieur le Président réagissez](#) », tandis que Libération laissait la parole à plus de 150 sénateurs qui s'interrogent : « [Où est la grande cause du quinquennat ?](#) ». Autant d'initiatives qui ont abouti, le samedi 6 juillet à un rassemblement réunissant entre 1 200 et 2 000 personnes sur la place de la République à Paris.

Action gouvernementale

EXCISION – « [Le gouvernement lance un plan national d'action pour éradiquer ces mutilations sexuelles](#) » titre France Info le 21 juin. « Aujourd'hui en France, près de 60 000 femmes vivent excisées. « Ce n'est pas acceptable ; ni en France, ni ailleurs », estime Marlène SCHIAPPA. « Les mutilations sexuelles féminines constituent une atteinte inadmissible à l'intégrité et aux droits fondamentaux des femmes et des petites filles qui en sont victimes », poursuit la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. [Un Plan national d'action](#) qui s'articule autour de plusieurs objectifs : « Mieux sensibiliser et mieux former les professionnels pour mieux prévenir » ou « éradiquer les mutilations sexuelles féminines au plus près des territoires. » Autres objectifs : « développer et utiliser les outils de prévention adéquats » et « enrichir l'état des connaissances et

établir un état des lieux des mutilations sexuelles féminines. » Le dernier objectif est général : « Faire enfin de la France un pays exemplaire » en la matière.

FEMMES DE CHAMBRE – Femmes de chambre, femmes de ménage mais surtout femmes de l'ombre. Dans le secteur de la propreté, majoritairement féminin, celles qui sont à la tâche font l'objet d'une attention gouvernementale toute particulière. En effet, Le Parisien du 22 juin rapporte les propos de Marlène SCHIAPPA. La Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes déclare « [Je veux défendre les femmes de chambre](#) ». Des propos renforcés par l'annonce de la mise en place d'un plan d'action : « Dès septembre, je confie une mission sur les conditions de travail des femmes de chambre au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, qui me fera des propositions avant la fin de l'année pour améliorer leur situation. Mais sans attendre, j'ai pris contact avec les fédérations et principales agences qui emploient ces femmes. Je les réunis au ministère dans les prochaines semaines pour que chacune puisse partager des engagements concrets » a-t-elle déclaré.

VIOLENTOMETRE – Le 25 juin, le Huffington Post publie un article présentant « ["Le violentomètre", un outil pour mesurer la violence dans votre couple](#) ». L'outil graphique, pensé par le ministère de la Justice, comporte trois couleurs (vert, orange et rouge), pour trois situations visant à sensibiliser les plus jeunes sur les violences conjugales. Il permet de jauger la sûreté et le bien-être de son couple en aidant notamment à comprendre quand une relation est toxique et lorsqu'il est nécessaire de demander de l'aide. Allant d'une échelle de 1 à 24 (24 étant la pire situation), « le violentomètre permet donc à une victime d'abus sexuels, de violences ou de chantages au sein de son couple de se protéger en demandant de l'aide ou en signalant les faits », explique dans [un tweet](#) le porte-parole du ministère de la Justice Youssef BADR.



Journal officiel

AGRICULTRICES – Par décret daté du 14 juin ([Journal officiel du 16 juin](#)) relatif à l'amélioration de la protection maternité pour les exploitantes agricoles a été allongée la durée d'indemnisation du congé maternité pour les exploitantes agricoles. Ainsi, la durée minimale d'arrêt de travail est désormais portée de 2 à 8 semaines pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles, dont 2 semaines de congé prénatal et 6 semaines de congé postnatal au minimum pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation de leur congé maternité. En plus de l'allocation de remplacement maternité, des indemnités journalières seront versées aux cheffes d'exploitation agricole qui ne peuvent se faire remplacer pendant leur congé. Le niveau de cette indemnité sera le même que celui applicable aux travailleuses indépendantes non agricoles, soit 55,51 € par jour.

CONGE DE PATERNITE – Par décret daté du 24 juin ([Journal Officiel du 25 juin](#)) relatif à la création d'un congé de paternité en cas d'hospitalisation de l'enfant a été allongé la durée du congé de paternité en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance. Une mesure effective en cas d'hospitalisation de l'enfant dans les unités de soins de néonatalogie, ainsi que dans les unités de réanimation néonatale. Cet allongement pourra ainsi aller jusqu'à 30 jours consécutifs en plus des 11 jours de congé paternité (ou 18 jours en cas de naissances multiples) et des trois jours de naissance pour les salariés.



LEGION D'HONNEUR – Par décret du Président de la République en date du 13 juillet ([Journal Officiel du 14 juillet](#)), Madame BUFFETEAU Sophie, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Nouvelle Aquitaine est nommée, après 22 ans de services, au grade de chevalier de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Haut Conseil à l'Égalité



Par arrêté daté du 24 juin ([Journal Officiel du 25 juin](#)) a été portée nomination du nouveau **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** (HCE). Le HCE a pour mission de formuler des recommandations au gouvernement sur les sujets en lien avec les droits des femmes et l'égalité et d'animer le débat public sur ces grandes orientations politiques. Ses 54 membres à parité égale de femmes et d'hommes, désormais nommés pour 2 ans renouvelables une fois, sont répartis de la manière suivante : 12 élus, 20 représentants d'associations luttant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et 22 personnalités qualifiées compétentes dans les domaines des droits des femmes et de l'égalité femmes hommes. La troisième mandature du HCE s'est ouverte le 25 juin, la première sous la présidence de Brigitte GRESY (photo), Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes depuis 2013. Celle-ci s'est déclarée : « Fortement engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis de nombreuses années, je suis fière d'être la nouvelle présidente du HCE. C'est une instance formidable pour promouvoir l'égalité et les droits des femmes et je continuerai à porter cette ambition, partout et à chaque instant ».

Parlement

IVG – Une cinquantaine de députés de gauche appellent le président de la République à « lutter contre l'entrave » à l'interruption volontaire de grossesse, un « droit fondamental » qu'ils entendent protéger via une proposition de loi constitutionnelle expliquent-ils dans [une tribune publiée par le Journal du Dimanche](#) du 14 juillet. « Quotidiennement (...) de nombreuses femmes se retrouvent en difficulté pour avoir accès à un droit fondamental reconnu aujourd'hui dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel », s'alarment ces députés PS, PCF et LFI, emmenés par M. Luc CARVOUNAS, député (PS). Fermeture de 130 centres pratiquant l'IVG en 15 ans, « rendez-vous imprenables, manque de praticiens, affaiblissement du Planning familial », l'entrave « est plus que réelle » estiment les signataires de la tribune (Bulletin Quotidien du 15 juillet).

SENIORES – Les députées Marie-Noëlle BATTISTEL (PS) et Sophie PANONACLE (LREM) (photo) ont récemment publié [un rapport sur la seniorité des femmes](#) qui, selon elles, subissent un « phénomène d'invibilisation ». Celles-ci constatent, comme le reprend BFMTV le 19 juin, « [De fortes inégalité entre hommes et femmes chez les seniors](#) ». Des conclusions particulièrement alarmantes concernant la fin de carrière, le passage le plus inégalitaire de la vie professionnelle des femmes. « Les disparités salariales sont ainsi moindres chez les jeunes. L'écart se creuse essentiellement pour les 35-44 ans. C'est en effet à ces âges que certaines femmes reprennent une activité après avoir élevé les enfants du foyer, alors que les hommes ont poursuivi leur parcours professionnel » démontre le rapport. En fin de carrière, l'écart dépasse même les 30% d'après des chiffres de l'INSEE - contre 19% en moyenne tous âges confondus. Des inégalités qui se répercutent à la retraite. En effet, le montant moyen des pensions de retraite est un des critères qui met le plus en avant ces inégalités. Beaucoup plus faibles que celles des hommes, elles sont en fait le « reflet des inégalités professionnelles et des interruptions de carrière » rappelle le rapport.



Agenda



FESTIVAL D'AVIGNON - Du mardi 16 au dimanche 28 juillet – Blandine METAYER interprète sa pièce : « Je suis Top ! » au Collège de la salle. Une pièce qui s'ouvre alors que le personnage de Catherine Boissard, est parvenu au «Top». «Top Manager», mais aussi la seule femme au comité de direction.

Plus d'informations : https://www.weezevent.com/je-suis-top-avignon-off-2019?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Je_suis_Top!_Avignon_Off_2019&utm_medium=email



FESTIVAL D'AVIGNON - Du vendredi 5 au samedi 27 juillet – Rose, âgée de 22 ans, sportive et enjouée, tombe pour la première fois amoureuse d'un homme. Tout en nous racontant sa romance, elle nous expliquera pourquoi malgré la violence, elle sera dans l'impossibilité de quitter son prince charmant. « Je me porte bien ! » ne laisse personne indifférent.

Plus d'informations : <https://www.avignonleoff.com/programme/2019/je-me-porte-bien-s25419/>



Jusqu'au 31 juillet – « Et pendant ce temps Simone veille », un spectacle, donné au Théâtre de la Contrescarpe à Paris, raconte avec humour l'évolution de la condition féminine en France des années 50 à nos jours au travers de trois lignées de femmes.

Plus d'informations : <https://theatredelacontrescarpe.fr/>

Tous les samedis – Feminists of Paris organise des visites publiques à Paris autour notamment du thème : « La chasse aux sorcières : les femmes puissantes de Paris ». S'y dévoile une histoire cachée au cœur du quartier du Panthéon, celle des femmes puissantes qui ont habité ses rues, qui se sont vu interdire l'accès à des positions de pouvoir, d'influence et de gloire, qui ont été condamnées pour sorcellerie, qui ont été invisibilisées.

Plus d'information : <https://www.feministsofparis.com/store/products/261247>

Associations

RURALITE – Le 6 juin dernier, le **Centre Hubertine Auclert** présentait [un rapport sur les femmes et la ruralité](#).

Une dizaine de jours plus tard, La Gazette l'analyse et insiste : « [Les femmes élues en ruralité ont aussi droit à leur lot de difficultés](#) ». Ainsi, si les femmes maires sont plus nombreuses dans les communes rurales, leur place n'y est pas acquise pour autant. En effet, l'étude révèle que pour atteindre cette fonction, un engagement politique plus long est nécessaire chez les femmes qui doivent donc cumuler des mandats d'adjointe ou de conseillère municipale avant de devenir maire.

De plus, une fois élues, les femmes maires sont exposées à un sexisme décuplé. En effet, l'étude révèle qu'une femme maire sur dix évoque les remarques sexistes qu'elle entend ou qu'elle subit comme une difficulté majeure de son mandat. Autant de difficultés qui font naître chez les élues un sentiment de solitude et d'illégitimité. Ainsi, ce sont 16 % d'entre elles qui ont renoncé à briguer un mandat supplémentaire à leur mandat municipal par manque de confiance et 23% qui estimaient ne pas avoir le réseau nécessaire pour briguer un mandat autre que municipal.



L'APRES #METOO – On dit de l'affaire WEINSTEIN qu'elle a créé un avant et un après. En effet, le mouvement #MeToo, né dans la foulée, a considérablement brisé la loi du silence. Pourtant, le 19 juin, le Huffington Post affirme : « [#MeToo n'a rien changé aux stéréotypes sur le viol et les violences sexuelles](#) ». En se basant sur les résultats [d'une enquête réalisée par l'association Mémoire](#)

Traumatique et Victimologie avec l'institut Ipsos publiés le jour même, l'article témoigne de stéréotypes sexistes qui perdurent, même s'ils sont en léger recul. En effet, la culture du viol continue à être très ancrée. 18% des Français pensent qu'une femme peut prendre du plaisir à être forcée, contre 21% en 2016. 17% croient que « non » veut en fait dire « oui » (19% en 2016). La situation a même empiré en trois ans en ce qui concerne les croyances sur l'attitude des victimes. 42%, contre 40% en 2016, pensent que la responsabilité du violeur est atténuée si la victime a eu une attitude provocante en public et 32%, contre 29% trois ans plus tôt, estiment qu'à l'origine d'un viol, il y a souvent un malentendu. 30% estiment même (27% trois ans plus tôt) qu'il n'y a pas violence sexuelle si la victime ne réagit pas. Malgré tout, ce qu'on pourrait qualifier « d'effet #MeToo » est perçu positivement par les Français. Ainsi, 83% des Français pensent que #MeToo a eu un effet positif sur la libération de la parole des femmes et leur capacité à porter plainte. Et 69% estiment que les victimes sont mieux soutenues par leur entourage depuis l'affaire WEINSTEIN.

International

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – L'**Organisation internationale du travail** a adopté vendredi 21 juin le premier traité international sur la violence et le harcèlement au travail, incluant le principe de sanction, mais excluant le point épineux de la vulnérabilité des personnes LGBTI. Les pays qui ratifieront la convention devront adopter des politiques de sensibilisation et une législation visant à « interdire » la violence et le harcèlement, y compris sexuel, dans le monde du travail ainsi qu'à établir des mécanismes de contrôle et des sanctions (Bulletin Quotidien du 24 juin).

UNION EUROPEENNE – C'est « L'heure des femmes » rapporte Libération le 2 juillet. En effet, après de longues tractations, les chefs d'Etat se sont entendus mardi 2 juillet pour nommer deux femmes à deux des postes les plus prestigieux de la législature 2019-2024. En effet, pour la première fois de l'histoire communautaire, la **Commission européenne** et la **Banque centrale européenne** (BCE) seront dirigées par des femmes : l'allemande Ursula VON DER LEYEN (photo) et la française Christine LAGARDE.



Études et statistiques



VIOLENCES PENDANT LA GROSSESSE – Selon une étude réalisée par des chercheuses de l'Inserm et de l'université de Paris, « Près de deux femmes sur 10 sont victimes de violences physiques pendant leur grossesse ». Sous ce titre, La Provence revient sur les principaux facteurs de risque. Ainsi, les femmes qui vivent seules, qu'elles soient en couple non cohabitant ou sans partenaire, sont plus nombreuses à subir des violences. Les abus physiques s'avèrent également plus fréquents pour celles qui vivent au sein d'un ménage aux revenus modestes. L'enquête montre par ailleurs que certains comportements, comme la consommation de tabac ou de cannabis, sont plus fréquents chez les femmes victimes de violences physiques. Or, des violences subies lors de la grossesse peuvent entraîner des conséquences très lourdes sur la santé de la future mère. 62% des femmes ayant subi des abus physiques ont affirmé avoir été en situation de détresse psychologique pendant la grossesse, contre 24% pour les autres femmes. Les conséquences sont également importantes sur le nouveau-né, les violences étant associées à un risque plus élevé de naissance prématurée ou de transfert de l'enfant dans une unité de soins intensifs.

PRATIQUE DU POUVOIR – Avec l'article « Des femmes d'influence aux ordres », Libération revient, le 17 juin, sur des travaux récents qui ont montré que les femmes qui réussissent à se hisser à des postes dirigeants sont les plus obéissantes. Valérie BOUSSARD, sociologue, a suivi des femmes dans

le métier des fusions-acquisitions, où on compte une dirigeante pour cinq dirigeants. Et sans surprise, la sociologue confirme que les femmes dirigeantes partagent un goût pour le contact, la compétition, ne reculent pas devant la dureté des rapports professionnels... Mais ce n'est pas tout. Pour être acceptées par leurs collègues masculins, elles adoptent « des comportements d'hommes bourgeois » : la violence professionnelle reste feutrée, elles valorisent l'éthique du travail dur, s'habillent de façon sobre et discrète, mais surtout... elles acceptent voire défendent l'ordre établi. Dit autrement, les femmes ne sont acceptées dans les milieux masculins que si elles sont de bons soldats, voire de meilleurs soldats que les hommes. Et par conséquent, le constat n'est guère encourageant pour l'histoire et le monde en général : si les femmes qui émergent ont des profils plus masculins que la moyenne et qu'elles obéissent aux règles établies par les hommes, alors il ne faut pas attendre que la féminisation change quoi que ce soit à la pratique du pouvoir. Au contraire, les femmes d'influence auraient même tendance à perpétuer les traditions et défendre l'ordre établi.

Revue de presse

GOVERNEMENT – Comme le souligne France Info le 17 juillet, « [Après la démission de François DE RUGY \(photo\), les femmes sont majoritaires au gouvernement](#) ». Il y a désormais 18 femmes et 17 hommes au gouvernement, en comptant le Premier ministre. L'Agence France-Presse (AFP) affirme que c'est une première dans l'histoire de la Ve République, mais le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)** nuance un tel constat. « Dans sa globalité, le gouvernement compte plus de femmes que d'hommes, c'est vrai sur le papier. Mais si on ne comptabilise que les ministres de plein exercice, ce n'est pas le cas », explique le HCE. De fait, les femmes sont moins nombreuses aux postes de ministres de plein exercice (9 femmes, 10 hommes) et sont surreprésentées chez les secrétaires d'Etat (9 femmes, 6 hommes). Or, « ministre de plein exercice, ce n'est pas la même chose en termes de budget et de responsabilités », note le HCE, qui se dit attentif « dans le détail à la reconnaissance en tant que telle ». « Mais c'est très positif, on n'est plus très loin de l'idéal », insiste le HCE.



IVG – « [Marlène SCHIAPPA favorable à la suppression de la clause de conscience spécifique des médecins](#) » rapporte RTL le 27 juin. « C'est une demande récurrente des associations de faire en sorte qu'il n'y ait pas de double clause de conscience pour l'accès à l'IVG », a-t-elle rappelé devant la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale. « Mon avis personnel serait plutôt de trouver assez légitime cette demande des associations », a ajouté la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, favorable à ce qu'on « maintienne une clause de conscience générale mais que l'IVG ne soit pas stigmatisée comme un acte en particulier ». Une déclaration importante alors que les députés ont annoncé mi-juin le lancement d'une mission d'information pour définir les « évolutions législatives nécessaires » concernant l'accès à l'IVG.



PAYE TA SHNECK – Elle a décidé de « tirer [sa] révérence ». « ["Paye ta shneck" \(PTS\) s'arrête après sept ans de témoignages dénonçant le sexisme](#) ». Une information relayée par Le Monde du 24 juin. Anaïs BOURDET, fondatrice de PTS, a annoncé dans un message, publié dimanche 23 juin sur les réseaux sociaux, qu'elle avait décidé d'arrêter de recueillir et de publier des témoignages de femmes victimes de harcèlement. « Je n'arrive plus à lire vos témoignages et à les digérer en plus des violences que je vis dès que je mets le pied dehors » ; « Témoigner ne suffit plus. Rien n'a changé, les hommes sont toujours aussi violents », regrette-t-elle encore. Malgré ce « constat d'échec », Anaïs BOURDET explique que PTS prendra « peut-être une autre forme ». En attendant, la militante indépendante va notamment collaborer au podcast YESSS, qui a pour objectif de récolter « des témoignages de meufs qui ont triomphé sur le sexisme ».

FACEBOOK – Le Huffington Post revient, le 5 juillet, sur « [Une enquête contre un groupe Facebook ultra-sexiste de 56.000 hommes](#) ». Abject, haineux et d’une misogynie sans limite, le groupe Facebook « Femmes indignes 6.0 insurrection » est dans le collimateur de la justice française. Fermé en 2018 après une plainte déposée par le Collectif féministe contre le viol, il a fait l’objet d’une enquête de la police judiciaire pour « injure publique à caractère sexiste » et « incitation à la violence en raison du sexe ». En effet, ce dernier réunissait près de 56.000 hommes. Les femmes étaient interdites, l’objectif étant de les injurier et de les humilier. « Un mépris des femmes incroyable », a réagi Marlène SCHIAPPA, la Secrétaire d’État chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes. Leurs posts constituent une litanie écœurante de sexisme et d’appel au viol. A titre d’exemple, ils ne parlaient pas de femmes, mais de « LV » pour « lave-verge ».



OSCARS – « [50% de femmes à l’Académie des Oscars, un record historique](#) » s’enthousiasme Le Figaro du 2 juillet. En effet, l’Académie des Oscars se diversifie et s’équilibre en matière de parité. Grâce à LADY GAGA, Claire FOY et Josiane BALASKO pour ne citer qu’elles, cette année, les femmes représentent 50% des artistes invités à rejoindre les rangs de la prestigieuse institution d’Hollywood. Dix des dix-sept catégories professionnelles représentées aux Oscars, dont celle des réalisateurs, ont même recruté davantage de femmes que d’hommes, souligne l’Académie des arts et sciences du cinéma, qui a choisi au total 842 nouveaux membres en provenance de 59 pays.

Un bilan très positif pour la Coupe du Monde de la FIFA

Le lundi 8 juillet, au lendemain de la fin de la Coupe du monde féminine de football, qui s’est tenue en France du 7 juin au 7 juillet 2019, la délégation aux droits des femmes « se félicite du bilan très positif de la Coupe du monde féminine de football » dans [un communiqué](#). En ce sens, la délégation souhaite rendre hommage au beau parcours des Bleues (photo), éliminées en quart de finale, qui ont suscité à juste titre un véritable engouement populaire, accompagné d’un intérêt constant des médias, à travers leur engagement et leur sens du collectif. Elle considère qu’il ne fait aucun doute que nos joueuses ne manqueront pas d’inciter des petites filles et des adolescentes à pratiquer le football, car elles ont démontré que les femmes avaient toute leur place dans ce sport. De plus, la délégation estime qu’il y a là les prémises d’un véritable modèle économique du football féminin en France. Elle appelle donc la Fédération française de football (FFF) et les clubs à en tirer toutes les conséquences du point de vue du statut et de la rémunération des joueuses de haut niveau.



Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - [Service des droits des femmes et de l’égalité entre les femmes et les hommes](#)
Veille réalisée avec les outils de la Délégation à l’information et la communication des ministères sociaux (DICOM) - Photos © DR